

Fêtes de fin d'année – Installation d'une patinoire place de la République – Tarifs d'entrée – Redevance d'occupation du domaine public

Madame Garret, au nom des commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'installation d'une patinoire extérieure place de la République à Dijon, à l'occasion des fêtes de fin d'année connaît, depuis 2003, un grand succès populaire. En effet, la fréquentation constatée en décembre 2005 s'élève à environ 20.000 entrées. Cette animation, couplée au marché de Noël, a par ailleurs favorisé la fréquentation commerciale du centre ville. Il est proposé de la reconduire en 2006, du 2 au 31 décembre, en installant une patinoire extérieure découverte de 400 à 450 m², place de la République, côté rue Jean-Jacques Rousseau.

Cette installation, qui accompagnerait et compléterait le marché de Noël, localisé sur la place de la Libération, la place Darcy et la place Emile Zola, a vocation à permettre aux enfants et aux parents d'accéder à un équipement ludique original pendant la saison des fêtes, tout en favorisant la fréquentation du centre ville, les flux commerciaux et donc les achats au centre ville.

L'exploitation et la gestion de l'équipement seraient assurées par le prestataire selon les horaires décidés par la Ville et figurant dans le cahier des charges.

L'encaissement des recettes se ferait sous la responsabilité d'une régie spécifique gérée par le personnel de la patinoire municipale.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre, et notamment des enfants, je vous propose de reconduire les tarifs appliqués antérieurement, dans les conditions suivantes :

- enfants de moins de dix ans : gratuité
- personnes âgées de plus de dix ans : 1 €.

Dans les deux cas, la mise à disposition de patins à glace serait prévue ainsi que la mise en place d'un système de contrôle adapté.

La place de la République accueillerait également un ou deux chalets de petite restauration. La mise à disposition de l'espace et la participation aux frais d'installation seraient fixées forfaitairement à 1.000 € pour toute activité complémentaire à la patinoire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de :

- fixer les tarifs d'entrée à la patinoire extérieure qui sera installée place de la République, du 2 au 31 décembre, dans les conditions suivantes :

- * enfants de moins de dix ans : gratuité
- * personnes âgées de plus de dix ans : 1 € ;

- fixer à 1.000 € le montant de la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public place de la République, pour toute activité complémentaire à la patinoire.

Mme GARRET - Rapport 17.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE - Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Non.

Je redis combien les commerçants de la place de la République sont heureux d'avoir la patinoire, non seulement pour les enfants, mais aussi parce que, lorsqu'il y a 20 000 entrées, cela fait du monde et donc de la consommation.

Mme GARRET – D'autant que les personnes qui s'y rendent entrent aussi dans le centre. On a constaté un afflux à la suite des fêtes.

M. LE MAIRE - Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.